

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 septembre 2026

Les onze septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

Etaient présents : Mmes, CAMGRAND Eva, CASTANHEIRA Ludivine, CHAILLOUX Vanessa, ETCHART Véronique, POURRERE Danielle et TEIXEIRA Marina ainsi que MM. CLAVÉ Jacques, HILLOU Hervé, LAMASOU Bernard, LATAPY Jean-Marc, LOZANO Patrick, PRIOULT Sylvain, SALEFRANQUE Pascal et VIVEN Jean-Bernard.

11-09-2026-06

Avait donné pouvoir : : Mme LOQUET Patricia pouvoir à M CLAVÉ Jacques

Date de convocation le 07/09/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Procurations : 02
Votants : 15

Secrétaire de séance élu : M SALEFRANQUE Pascal

OBJET : ATTRIBUTION SUBVENTION A L'ASSOCIATION « AFM-TÉLÉTHON »

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de déterminer, comme chaque année, le montant des différentes subventions qui seront versées aux associations communales.

- VU** le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** les demandes de subventions déposées par les associations au titre de l'année 2026 ;
- VU** le budget primitif 2026 de la commune ;

CONSIDÉRANT l'engagement de l'AFM-Téléthon en faveur de la recherche médicale sur les maladies rares, de l'accompagnement des personnes malades et de leurs familles ainsi que de l'amélioration de leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les actions de solidarité et de sensibilisation en faveur des personnes en situation de maladie ou de handicap ;

CONSIDÉRANT que le Téléthon constitue également un temps fort de mobilisation citoyenne et associative, favorisant la solidarité et la participation des habitants ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE d'attribuer la subvention suivante au titre de l'exercice 2026 :

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026 à l'article 65748.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions et à signer tout document relatif à cette décision.

ASSOCIATION	MONTANT ACCORDÉ
AFM-TÉLÉTHON	1000 €
TOTAL	1000 €

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

ID : 064-216403964-20260925-11_09_2026_06-DE

S²LO

Résultat du vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.
La 1^{ère} Adjointe,



Marina TEIXEIRA

M SALEFRANQUE Pascal
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Salefranque', written over the printed name of the secretary.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le



ID : 064-216403964-20260925-11_09_2026_06-DE